

COMPTE RENDU **COMMISSION** **PARITAIRE** DISTRIBUTION DU PAPIER DU 24 JANVIER 2025

Commission Paritaire Nationale de l'Emploi et de la Formation Professionnelle :

Les patrons ne sont pas prêts à proposer une présidence et vice-présidence, donc les organisations syndicales proposent la **Filpac CGT** à la présidence avant une finalisation lors de la prochaine CPNEFP. Mise en place d'une feuille de route sur les études prospectives sur la branche en termes de besoin de connaissance des métiers, de la promotion des métiers et des besoins en formation professionnelle. Cette feuille de route qui est une première pour la branche, doit permettre de mieux connaître tous les éléments de la branche.

Commission Paritaire : Grille de salaire minimal de branche

Point sur les minima salariaux. Les patrons sont dans un marché complexe et difficile en plus de la pression environnementale année

**La proposition patronale est
d'une inégalité flagrante...**

2025, indice 2% avec une prévision de 1,5%.

Ils proposent 30,80 sur chaque minima sur la recommandation patronale du 1^{er} juin 2024.

La Filpac revendique 5% de hausse de minima pour tous les niveaux et échelons.

Les autres organisations sont toutes sur une ligne revendicative et sont sur la position de ne pas accepter la proposition des patrons.

La proposition patronale est d'une inégalité flagrante. Le 1^{er} niveau de la branche reçoit une augmentation de 1,73% et le dernier niveau 0,69% ce qui du point de vue de la Filpac est d'une iniquité inacceptable.

Formation professionnelle :

Le projet d'accord sur la formation professionnelle est présenté par la branche.

La Filpac va le regarder et y apporter des amendements afin de lui donner une réelle connotation revendicative et une amélioration des conditions de formation des travailleurs et futurs travailleurs de la branche. •